



VAL-DE-VESLE

**COMPTE-RENDU DE
COMMISSION**

COMMISSION

« CRÉER DU LIEN / VIE LOCALE »

Mardi 1^{er} mars 2022 à 20^h

Membres présents:

Karine HUART, Micheline BELLOUIN, Grégory DELAVENNE, Eden LEICHTENAU, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN, Nathalie ROUSSEL MORIN et Stéphan VANLOMMEL

1. Redevances pour occupation du domaine public :

L'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public nécessite le paiement de droits de voirie (ou redevance) dont le montant est fixé par la commune en fonction de différents critères, notamment :

- ⇒ L'emprise au sol (étendue de la terrasse ou superficie de l'étalage),
- ⇒ Le mode d'usage et de la durée d'exploitation
- ⇒ La valeur commerciale de la voie concernée.

La commission propose les tarifs suivants à compter du 1er avril 2022 :

Tarif à l'année pour l'installation d'un véhicule permis B :

- ⇒ 1 fois/semaine : 250€/an électricité comprise.
- ⇒ 2 fois/semaine : 400€/an électricité comprise.
- ⇒ Ponctuellement : 15€

Pour l'installation d'un véhicule poids lourds (plus de 3,5 tonnes) ponctuellement : 50€

Tarif Forains pour 3 jours :

- ⇒ Type I : Manèges Ados/adultes : 80€
- ⇒ Type II : Manèges enfantin + jeux divers (trampolines, jeux de cascades etc.) : 50€
- ⇒ Type III : Hors manège (stands divers : tir, confiserie, pêche aux canards, grues, friterie etc.) : 40€

2. Proposition de jeux devant le camping à Courmelois :

Un devis a été proposé par la société Mefran : une aire de jeux comprenant 1 bastide de Lena 4 jeux et une maisonnette avec 1 jeu ressort coccinelle et 1 jeu ressort dauphin. Après discussions cela ressemble à ce que nous avons déjà. Nous ne souhaitons pas donner suite à ce devis.

Nous décidons de faire appel à un autre commercial pour qu'il puisse nous proposer un parcours agilité plus en harmonie avec l'espace vert.

3. Demande de subvention exceptionnelle pour l'association YooPi :

Mme Eden LEICHTENAU, présidente de l'association YOOPI, qui organise des accueils de loisirs sur les temps périscolaires, les mercredis, et extra-scolaires, pendant les vacances scolaires sur la commune de Val-de-Vesle

explique aux membres de la commission les atouts de ce service ainsi que les problèmes que rencontre cette association :

- ⇒ C'est un service qui est rendu aux familles de la commune et des communes avoisinantes et qui rencontre un grand succès (les effectifs ne cessent d'augmenter depuis des années).
- ⇒ Afin de répondre au mieux à la demande grandissante, l'association met tout en œuvre pour se donner les moyens de maintenir un service de qualité pour les enfants et les familles.
- ⇒ Un poste de responsable administratif a été créé le 17 janvier dernier afin de soutenir l'association sur les tâches administratives devenues trop importantes (comptabilité, gestion du personnel, gestion des partenariats...).
- ⇒ Un logiciel de comptabilité et d'inscriptions a été acheté et un espace famille permettant les inscriptions en ligne est désormais ouvert.
- ⇒ Pour aider l'association à supporter ces coûts supplémentaires incontournables, une demande de subvention complémentaire a été faite auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Par ailleurs, l'association rencontre d'importantes difficultés de recrutement et de maintien du personnel sur les périodes périscolaires (mercredis).

C'est une réelle difficulté et nous avons même été contraints de fermer l'accueil une demi-journée en janvier, faute de personnel.

Ce manque de personnel est en partie associé à des salaires trop faibles proposés à l'équipe pédagogique et l'association ne peut se permettre de les augmenter.

Pour exemple, les animateurs non diplômés BAFA sont rémunérés à hauteur de 50€net par jour (journée de 10h). Ce qui représente 5€net/heure.

La crise sanitaire vient renforcer ces difficultés car les protocoles imposent de séparer les groupes afin qu'ils ne se croisent pas. Cela induit un nombre d'animateurs plus élevé qu'à la normale car il faut au moins 2 animateurs par groupe, soit 4 au minimum (là où nous pourrions n'en avoir que 3 si les deux groupes étaient réunis).

C'est pourquoi nous sollicitons la commune pour l'attribution d'une subvention de 3000 euros pour l'année 2022. Celle-ci nous permettrait de :

- ⇒ augmenter les salaires de l'équipe pédagogique d'environ 10% net pour se rapprocher du SMIC horaire et tenter de maintenir l'équipe en place et d'attirer de nouveaux salariés ;
- ⇒ palier à l'obligation d'avoir une équipe plus nombreuse en raison de la crise sanitaire.

Nous prévoyons une augmentation des tarifs familles à la rentrée de septembre 2022 afin de poursuivre ces objectifs.

Après concertation des membres de la commission, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 3000€ à l'association YOOPI car ce service proposé aux familles nous semble essentiel sur notre commune.

La prochaine réunion est fixée au mardi 05 Avril 2022 à 20h00.

La réunion s'achève à 21h15